



LA RÉUNION, l'île où le chien est appât

Texte : S. Anzagoth | Photos : D. R.

RÉUNION : DES CHIENS POUR APPÂTER LE REQUIN

« La méthode est des plus sordides. Prenez un chien, un bon gros chien bien en chair de préférence, harnachez-le sur une planche à coups de harpons et autres crochets de boucher, assurez-vous qu'il saigne un maximum mais puisse tout de même remuer ses petites pattes, et vous avez devant vous la parfaite panoplie du toutou surfeur paré à servir d'appât, et ici en l'occurrence de garde-manger, pour la chasse au requin ».

Extrait du Journal de l'île de la Réunion, 24 juillet 2004, « La bonne pâtée à son requin »

La petite chienne avait hurlé toute la nuit. Elle était là, tremblante, fatiguée de la torture qu'elle subissait depuis des heures. La petite chienne « Royal bourbon » (appellation créole) âgée de 3 mois à peine, avait de longs hameçons plantés dans les coussinets des pattes avant et arrière, ainsi que dans sa truffe. Une souffrance abominable qui l'avait poussée à hurler de désespoir une nuit entière, alarmant les voisins de Jimmy Acate, 29 ans, qui la découvrirent en piteux état le lendemain matin. Denise Sula, présidente de la SPA locale, prévenue de ces faits, s'était précipitée sur les lieux et s'était immédiatement portée partie civile contre le propriétaire de la chienne. Drôle de maître... celui-ci, convoqué et placé en garde à vue, racontera qu'il ne connaissait pas la chienne et qu'une forte consommation d'alcool l'avait maintenu endormi toute la nuit, l'empêchant d'être alarmé par les cris de détresse du pauvre animal, provenant de sa propre cours. Après une fouille en règle de son habitat, des hameçons et tout un équipement de pêche au gros étaient réquisitionnés. Il n'y avait plus aucun doute : la petite chienne était « préparée » pour le départ matinal du pêcheur et s'apprêtait à subir une des pires morts que l'on puisse imaginer à un être vivant : être transformé en appât vivant à requins... On le savait depuis longtemps, à St Paul, que des pêches s'organisaient avec des appâts vivants. Mais aujourd'hui, on en avait enfin la preuve ! Enfin ! Un de ces êtres infâmes, qui utilisent des chiens torturés et

image d'illustration

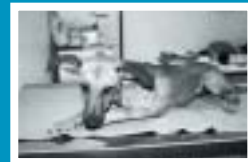


image d'illustration



grièvement blessés comme matière première pour leurs appâts, était pris sur le fait et traîné devant un Tribunal. Enfin ! Ces histoires sonnantes comme de vilains contes morbides alimentant les croyances populaires, étaient vérifiées, prouvées ! On en tenait un ! Enfin ! Un de ces salopards inhabituellement souriants lorsqu'ils se font passer pour de gentils maîtres, en adoptant un toutou dans un refuge, avant de s'en servir comme chair à requin ! Les refuges s'inquiétaient et se questionnaient lorsque certains repassaient un peu trop souvent pour que cela soit totalement discret... le doute n'était plus possible. Monsieur Acate en était la preuve vivante...

Dans un pays où écraser les chiens errants est un sport national, la SPA et les amoureux des bêtes ne pouvaient pourtant pas être trop optimistes quant aux sanctions que le Tribunal devait requérir contre l'homme, et bien que cette sordide pratique de pêche constitue un acte de cruauté caractérisé, passible de l'article 521-1 du Code Pénal qui prévoit amendes et peines d'emprisonnement. Effectivement, après un court délibéré, celui-ci pu repartir tranquillement chez lui, ne s'acquittant que d'une amende de 450 Euros et de 3 mois de prison avec sursis. Maigre peine comparée à la souffrance évidente d'un être sans défense et de celle de centaines d'autres, que le gouvernement réunionnais tolère visiblement, sans trop d'états d'âmes. Une peine qui semble encore plus injuste, sachant que la prise d'un seul requin de belle taille rapporte plus que l'amende exigée au pêcheur. L'homme, probablement soulagé et satisfait, est rentré chez lui sans être plus inquiété.

UN CHIOT CRUCIFIÉ SUR UNE PLANCHE AVEC DES HAMEÇONS

Cette scène terrible s'est déroulée il y a peu de temps. C'était au début du troisième millénaire, soi disant à l'aube d'une ère hautement civilisée, teintée d'avancées technologiques et humaines... Une ère nouvelle où des êtres pourtant fortement retardés sont encore légion, où le bon sens n'a que rarement le pas sur la cruauté, la soif de bénéfices et le peu d'humanité qui les caractérise. Ce pêcheur, parmi tant d'autres qui utilisent encore ces techniques barbares de pêche, en est un magnifique exemple... « Quand ils ne sont ni écrasés par centaines de long des routes (1 chien écrasé tous les 300 mètres selon

Pour vous informer où rejoindre les associations qui militent contre cette pêche inadmissible, n'hésitez pas à visiter :

<http://www.sosgrandbleu.asso.fr/>
<http://www.graal-defenseanimale.org/>
<http://www.fondationbrigittebardot.fr/>

les statistiques locales), ni éloignés à coup de lance-pierres au fond d'une ravine, ni abandonnés la veille des vacances, ni battus à mort, les 30 000 chiens errants de l'île de la Réunion peuvent éventuellement servir d'appâts vivants pour la pêche aux requins et finir crucifiés sur une planche en bois ! ». Aujourd'hui, l'association SOS Grand Bleu s'associe au GRAAL (Le Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal) afin de se porter partie civile dans chaque affaire de chiens crucifiés. Jean-René ENILORAC, président d'un comité de pêche, rejoint les dires de la présidente fondatrice, Marie-Françoise Lheureux, en exposant son point de vue au Journal de l'île de la Réunion, le 24 juillet 2004 : « On ne peut pas tolérer de tels pêcheurs. Ce sont des crapules ! Il faut que cela cesse totalement et qu'on n'en entende plus parler. Nous sommes prêts à nous porter partie civile dans des affaires de ce type. ». Le Groupement de Réflexion et d'Action pour l'Animal condamne et dénonce la tolérance dont les auteurs de ces actes inadmissibles bénéficient dans ce département français. Les ports de départ de la pêche aux requins avec chiens vivants sont pour la plupart identifiés : Saint Pierre, Saint Leu, Saint Philippe, Saint Denis. L'association demande l'ouverture immédiate d'une enquête nationale, afin que les auteurs soient recherchés et condamnés, ainsi que les restaurateurs proposant la chair pêchée grâce à ces nombreux chiens, victimes de ceux dont ils sont pourtant sensés être... les meilleurs amis.

Sandrine Anzagoth

Remerciements spéciaux
à Guiguite, de la Réunion.